

Il a bon dos le service public !

Depuis le début de la crise sanitaire, les dirigeants de La Poste font la démonstration de leur incapacité à agir en fonction de la santé et de la sécurité des postier·e·s, comme de la population. Il en va de même en ce qui concerne le service public, en dépit du fait que, depuis près d'un mois, ils nous le servent à toutes les sauces.

Pressions salariales...

La mise en place d'une nouvelle organisation à la distribution, avec trois jours travaillés sur six, n'est pas le résultat d'une volonté de réduire les risques de la part du siège et de la Branche courrier-colis. Non, Wahl et consorts ont agi sous la pression des droits de retraits massifs, exercés par des agents obligés de venir travailler, alors que rien n'avait été prévu pour garantir leur sécurité. Cette pression d'en bas s'est combinée à celle exercée par une intersyndicale nationale large, qui a écrit au PDG, ainsi qu'au Ministre de tutelle. Le tout a, de surcroît, permis la médiatisation de la situation à La Poste, ce qui a, de fait, exercé une pression supplémentaire.

Preuve que Philippe Wahl se moque de la santé des postier·e·s comme de sa première stock option, les CHSCT n'ont été réunis — en catastrophe ! — qu'à la suite de l'assignation de La Poste en référé par **Sud** PTT. C'est aussi à la même période que du gel hydroalcoolique et des masques ont commencé à être réellement distribués. Pour autant, une évaluation sérieuse des risques professionnels n'est toujours pas à l'ordre du jour, alors que la pandémie fait des ravages. Nos dirigeants refusent d'ailleurs toujours de fournir le moindre bilan sanitaire, alors qu'ils ont les chiffres en leur possession !

... Pressions patronales

Le 1^{er} avril, la Branche courrier-colis annonçait la mise en place, à partir du 6 avril, d'une nouvelle organisation concernant la distribution de la presse. Ici

aussi, les hauts dirigeants n'anticipent rien (normal, quand on les yeux fixés sur l'horizon étroit des courbes de bénéfices, et le nez au vent des nouveaux marchés à conquérir, même en période de crise sanitaire majeure). Là encore, La Poste agit sous la pression. Cette fois, elle vient des patrons de différents grands groupes de la presse quotidienne régionale, qui voient leur journaux ne pas être distribués en début de semaine. Le week-end des 27 et 28 mars, une campagne dénonçait l'abandon par La Poste de ses missions de service public. Une campagne relayée y compris par des organes de presse nationaux tels Le Figaro. Ce qui ne manque pas de sel, lorsqu'on se remémore les pelletées d'articles enjoignant La Poste de s'adapter coûte que coûte (suppressions de tournées, fermetures de bureaux de poste...) à la pure loi du marché. En fait de service public, ces honorables défenseurs de la liberté d'opinion défendent surtout leur gagne-pain.

Mais le patronat de la presse a rapidement trouvé un relais via le nouvel actionnaire principal de La Poste, la Caisse des dépôts et des consignations. Dès le 31 mars, son Directeur général, Eric Lombard, annonçait sur BFM TV qu'il intervenait auprès de Philippe Wahl pour s'assurer qu'une solution serait trouvée en ce qui concerne la distribution de la presse. Cela nous donne, au passage, une idée de l'état d'esprit de la CDC, qui n'est clairement pas là pour faire de la figuration. Cela confirme ce que nous disons depuis que le projet Mandarine (la montée de la CDC dans le capital de La Poste) est sur les rails. A savoir que le nouvel actionnaire majoritaire pèserait de tout son poids dans les futures orientations de l'entreprise. Le même jour, selon le journal Le Monde, Macron passait un coup de téléphone au PDG, allant dans le même sens. La même alliance Macron-CDC est à l'œuvre concernant l'hôpital public. Une note, commandée par le premier à la seconde, préconise ni plus ni moins que d'accélérer la privatisation. Alors que la crise sanitaire révèle à quel point cette politique a rendu notre système de santé exsangue !



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

La Poste à deux vitesses

Le 1^{er} avril donc, on nous annonce la distribution de la presse quotidienne régionale (dans un premier temps) les lundi et mardi, sans remettre en cause le fait que les factrices et les facteurs ne travaillent pas ces deux jours là. Les dirigeants de La Poste ne s'embarrassent pas trop pour trouver la solution : ils vont chercher une main d'œuvre disponible, puisqu'elle a été mise au chômage partiel par ces mêmes dirigeants, quelques jours auparavant. Il s'agit des salarié-e-s de Médiapost. Contrairement à ce qui a été fait dans la maison-mère, où les postier-e-s ont vu leur rémunération maintenue sans recours au chômage partiel, les dirigeants du groupe ont donc préféré le recours au dispositif d'élargissement du chômage partiel... ce qui leur a permis d'empocher au passage de l'argent public. Aux organisations syndicales qui ont pointé cette différence de traitement, la DRH du groupe, Valérie Decaux, avait répondu que chaque filiale gardait son autonomie de fonctionnement. Visiblement l'autonomie a ses limites, quand il s'agit d'exploiter les Médiapostier-e-s pour le compte de la maison-mère.

Sud PTT considère comme particulièrement scandaleux le fait d'exposer des collègues particulièrement vulnérables en cette période de pandémie (la moyenne d'âge à Médiapost est de 57 ans). La Poste se retranche derrière le fait que le recrutement se fait sur la base du volontariat, puisqu'il s'agit de signer de nouveaux contrats. Mais de quel volontariat parle-t-on quand on est à temps partiel dans l'entreprise d'origine, avec des paies de 600 € ? Le cynisme de nos dirigeants bat des records. Les salarié-e-s concerné-e-s (qu'ils soient de Médiapost ou d'ailleurs puisque La Poste ne s'interdit pas de recruter plus large, comme les volontaires manqueront) ne signeront pas des contrats La Poste, puisque cette dernière utilisera des agences d'intérim. La raison invoquée est que, compte tenu du manque d'effectifs, les services RH ne pourront assurer les embauches... Mais on ne peut s'empêcher de penser que cela permet surtout d'esquiver le débat de l'inégalité de traitement qui se poserait de facto si les

CDD étaient embauchés par la maison-mère. Nous, au contraire, nous revendiquons plus que jamais l'internalisation des activités de Médiapost, et des salarié-e-s. La politique à deux vitesses au sein du groupe doit cesser, d'autant plus quand La Poste recrute des personnels des filiales au gré de ses besoins !

Organisation à la hussarde

Pour ce qui est de l'organisation de l'activité en elle-même, il s'agit en fait d'une distribution de journaux via des listes d'abonné-e-s. Du portage de presse en somme, tel qu'il existe dans nombre de journaux qui ne confient pas ces missions à La Poste depuis des années. 5200 tournées sont mises en places, et la distribution se fera en alternance le lundi et le mardi (les abonné-e-s recevront donc leur journal un jour sur deux en début de semaine). 3000 salarié-e-s doivent être recrutés pour l'occasion, avec des contrats de trois jours. Tous jours car il serait trop bête de se priver d'encore plus de flexibilité. Ces collègues seront disponibles pour remplacer des positions de travail à découvert le mercredi, selon les besoins. Quant aux véhicules utilisés, le discours oscille, entre Médiapost qui dit que les véhicules personnels devront être utilisés et La Poste, qui parle des bagnoles de l'entreprise. Ce qui, au passage, ne règle pas les problèmes de nettoyage desdits véhicules, ni du respect de la distanciation sociale pour la prise en main, sans parler de l'habilitation à la conduite.

CASSANDRE



Allan BARTÉ

Ce qu'on peut tout de même noter c'est que, quand ça l'arrange (pour répondre aux injonctions patronales et gouvernementales), La Poste peut organiser en quelques jours un circuit spécifique de distribution d'ampleur nationale, même si elle le fait à l'arrache, sans même consulter les CHSCT. Elle pourrait donc très bien le faire, fut-ce en prenant le temps de garantir des conditions de sécurité optimum (pour les postier-e-s comme pour les usager-e-s), non pas pour les intérêts capitalistiques de quelques-uns, mais pour répondre aux intérêts vitaux de la population.